

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



"VEXIN FRANÇAIS"
MAIRIE de THÉMERICOURT
95450

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2011

L'an deux mil onze, le vingt et un avril, le Conseil Municipal légalement convoqué le onze avril, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Michel ABRAHAM, Maire.

Sont présents :

Messieurs Denis SARGERET, Richard JOUANNEAU, Adjoints, Mesdames Annie BENINCA, Myriam LINSTER, Bernadette HELLEQUIN, Martine BOUYSSOUNOUSE
Messieurs Stéphane PETITHOMME, Jacques PELTZER, Alix DUCHESNE formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé Monsieur Eric DYCHUS ayant donné pouvoir à Monsieur Michel ABRAHAM,

Le secrétaire de séance est Monsieur Alix DUCHESNE.

1/ Lecture du Procès Verbal de la séance du 2 décembre 2010

2/ Finances

Pour faciliter la compréhension et donner des indications précises sur les recettes et dépenses de notre commune, un tableau est distribué aux membres du conseil.

A/ Compte administratif 2010 de la commune et Compte de gestion du comptable

Le Conseil, délibérant sur le compte de gestion du comptable et sur le compte administratif du Maire pour l'exercice 2010, après s'être fait présenter les documents de l'exercice considéré, remarque la concordance des résultats de ces deux comptes aussi bien en dépenses qu'en recettes,

donne acte au Maire de la présentation du compte administratif 2010 et approuve le compte de gestion du comptable.

Les vues d'ensemble sont ci-après annexées.

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



"VEXIN FRANÇAIS"
MAIRIE de THÉMERICOURT
95450

B/ Résultat de l'exercice 2010 et affectation sur l'exercice 2011

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le résultat de l'exercice 2010 et constaté la concordance avec le compte de résultat du comptable, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010, Constatant que le résultat de l'exercice présente:

- un excédent de fonctionnement de 109 337,44 €uros,

Décide d'affecter au budget primitif 2011 le résultat comme suit :

- Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté-: 109 337,44 €uros

Le Conseil, à l'unanimité, accepte et approuve cette affectation.

C/ Vote du taux des quatre taxes directes locales

Des tableaux ont été préparés par la commission des finances et sont distribués aux membres du conseil.

Un exemplaire est affiché à la porte de la salle de réunion à l'adresse des personnes venues assister au conseil.

La lecture des tableaux fait apparaître la position fiscale de notre commune par rapport à l'ensemble des communes du département ainsi que par rapport à celles du canton.

Il nous est expliqué qu'en raison du potentiel fiscal de notre commune, nous ne pouvons prétendre qu'à des aides limitées du fait que nous n'utilisons pas ce potentiel.

Les différentes commissions ont fixé des besoins raisonnables pour faire face à toutes les demandes légitimes des Théméricourtois sur l'entretien et l'amélioration des infrastructures de leur commune.

Les hivers rigoureux ont sérieusement détérioré les voiries de la commune.

En dernier lieu il est indiqué qu'à l'avenir, la réforme des collectivités territoriales amènera très probablement à la baisse des aides allouées aux communes et que nous devons nous préserver de ce manque de ressources.

Il nous est également indiqué que les tableaux indiquent dans les colonnes vertes les taux révisés pour Théméricourt et non pour les autres communes dont nous ne connaissons pas les revalorisations mais nous restons dans les moins élevés dans les taux d'impositions.

Enfin le pourcentage d'augmentation doit tenir compte de l'application de la loi sur la Taxe Professionnelle et son impact sur la fiscalité communale.

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



"VEXIN FRANÇAIS"
MAIRIE de THÉMERICOURT
95450

Compte tenu de tous ces éléments, le Maire propose au Conseil une augmentation des taux antérieurs, pour aboutir aux taux suivants :

Taxe d'habitation :	11,90%
Taxe Foncier bâti :	6,12%
Taxe Foncier non bâti :	34,75%
CFE :	19,50%

Le produit résultant des taux votés est de 100 476,00 euros.

Le Conseil, à la majorité des voix, une voix contre et une abstention, accepte et approuve l'augmentation des taux des quatre taxes directes locales pour l'exercice 2011.

D/ Budget Primitif 2011

Le Maire présente au Conseil le budget primitif 2011 de la commune.

Après étude, le Conseil, à la majorité des voix, une voix contre et une abstention, accepte et approuve le budget primitif 2011.

Les vues d'ensemble sont ci-après annexées.

3/ Augmentation de la dotation horaire du collège Roland Vasseur de Vigny au titre de l'année 2011/2012

Les membres du conseil décident de ne pas donner de suite à cette affaire.

4/ Devis de restauration de la dalle funéraire proposé par LE SCIAPODE

Un seul devis est proposé

Aucun état des subventions possibles n'est proposé

En conséquence le conseil décide de mettre ce dossier en attente. Il sera demandé deux devis supplémentaires ainsi qu'un dossier de subvention.

5/Demande de subvention de fonctionnement 2011 pour l'association DIRAP (Défense des intérêts des riverains de l'aérodrome de Pontoise Cormeilles en Vexin)

Le conseil décide de ne pas donner de suite favorable à cette demande.

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



"VEXIN FRANÇAIS"
MAIRIE de THÉMERICOURT
95450

6/ Vote des nouveaux statuts du SIMVVO

Dans le prolongement de la réunion du Conseil Syndical en date du 2 mars 2011, le Président du Syndicat Intercommunal de Musique du vexin et du Val de l'Oise, nous informe que les statuts réactualisés, précédemment votés en séance du 03 juin 2009 et entérinés par les conseils municipaux des communes adhérentes au SIMVVO, ont été rejetés par le Contrôle de la légalité.

De nouveaux statuts ont été rédigés et sont intitulés « statuts 2011 ».

Conformément aux dispositions du CGCT (articles L5211-20), chaque commune adhérente au SIMVVO, doit à son tour accepter ou refuser ce texte.

Les articles 2, 5, 9 et 12 sont modifiés pour revenir vers une régularisation en fonction du Code des collectivités Territoriales.

En conséquence et après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité les nouveaux statuts du SIMVVO tels qu'ils sont présentés dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

7/ Vote du taux d'indemnité de conseil du trésorier municipal, Madame Magali BRAJON, pour l'année 2011.

Vu la demande présentée par Madame Magali BRAJON receveur municipal ayant pour objet l'indemnité de conseil 2010, pour la période du 01/01/2010 au 31/12/2010.

Après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité l'indemnité de conseil 2010, à hauteur de 80%, allouée au receveur municipal Madame Magali BRAJON, et que ce taux sera reconduit pour l'année 2011.

Dit que cette indemnité sera fonction du décompte établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel.

8/ Courrier du président de la communauté de communes du Val de Viosne

Le courrier est lu à l'assemblée qui en a ainsi pris connaissance.

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



"VEXIN FRANÇAIS"
MAIRIE de THÉMERICOURT
95450

9/ Questionnaire du PNR du Vexin Français concernant l'analyse des effets de la Charte.

Lecture est faite à l'ensemble des membres du conseil à qui il est demandé de prendre connaissance de l'ensemble du questionnaire et de donner un avis

10/ Motion relative au SMIRTOM prise par la commune de Valmondois

Lecture est faite à l'ensemble des membres du conseil qui en prend ainsi connaissance.

11/ La Fête du Parc

Les membres du conseil sont avisés que la fête du Parc n'aura pas lieu en 2011.

12/ Courrier de Monsieur Philippe HOUILLON concernant le coût de la mise en œuvre des normes.

Les membres du conseil sont avisés qu'un courrier a été adressé par Monsieur Philippe HOUILLON pour nous signaler que la mise en œuvre des nouvelles normes a un coût élevé.

13/ Questions diverses

- La Préfecture nous a avisé avoir reçu un courrier de Madame Germaine Cardon lui indiquant qu'elle ne souhaite plus être représentante de notre commune lors des différentes réunions en raison de son état de santé.
Une nouvelle liste doit être proposée à la Préfecture qui choisira un nouveau représentant de notre commune.
- Le Conseil Général nous a adressé un rapport concernant le Grand Paris. Les membres du conseil municipal doivent en prendre connaissance.
- Nous avons reçu une demande de subvention de l'association des maires franciliens. Nous n'y accordons aucune suite favorable.
- Le contrat à durée déterminée de Monsieur Sébastien CHEVALLIER, notre employé communal arrive à son terme fin mai.
Compte tenu de la qualité de son service, nous décidons de renouveler son contrat unique d'insertion jusqu'au 30 novembre 2011, date à laquelle celui-ci se terminera.
Après en avoir délibéré, cette décision est prise à la majorité des voix.

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



"VEXIN FRANÇAIS"
MAIRIE de THÉMERICOURT
95450

- Vu la demande présentée par le Parc Naturel Régional du Vexin français et la convention de partenariat,
Après en avoir délibéré,
Vote à l'unanimité des membres du conseil, le renouvellement pour l'année 2011 de la subvention dédiée à l'opération « Balladobus », à l'identique par rapport à l'année 2010.
- Monsieur Sébastien CHEVALLIER ayant accepté d'effectuer l'entretien hebdomadaire des locaux de la Mairie et de l'Eglise, en lieu et place de Madame Patricia SINGEOT, effectuera ce service.
Ses heures lui seront rémunérées en heures supplémentaires de celles contractuelles.
Après en avoir délibéré, cette décision est prise à la majorité des voix.
- Monsieur Denis SARGERET indique son indignation concernant la sous-traitance par le Syndicat de l'assainissement individuel à la Société VEOLIA pour assurer les missions de contrôle de l'assainissement privatif dans le cadre du respect de la réglementation à la vente des biens immobiliers.
- Il est indiqué que des membres du Conseil Général ayant en charge le dossier des « Boucles du Vexin » se sont déplacés sur Théméricourt pour assister à une réunion avec les élus locaux.
- Les différentes remarques ont été reçues avec beaucoup d'intérêt et il semble qu'elles aient été prises en compte.
- Nous restons dans l'attente du compte-rendu de cette réunion qui fixerait ainsi nos demandes et leur acceptation.
- Michel ABRAHAM nous informe de la vente du fond de commerce du restaurant du Moulin et précise que la commune ne fera pas valoir son droit de préemption, l'ensemble des membres du conseil municipal approuve cette décision.

A 21 heures 45 l'ensemble des questions étant épuisé le maire déclare le conseil clos.